

**Motion de Mmes Frédérique Perler-Isaaz, Liliane Johner, Nicole Bobillier et M. Sébastien Bertrand: «Pour que vive Mottattom (suite)».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 13 novembre 2004)

*MOTION*

Considérant:

- le classement de la pétition P-43;
- l'incertitude au sujet de l'affectation future des lieux actuellement occupés provisoirement par Mottattom;
- la situation actuelle qui peut perdurer encore plusieurs années;
- que les activités de Mottattom jouent un rôle très positif dans le quartier étant donné l'insuffisance des lieux d'animation dans le secteur,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à permettre à Mottattom de continuer à utiliser les lieux en lui proposant un contrat de prêt à usage (CPU, articles 305 à 311, Code des obligations), en attendant qu'un projet soit réalisé par la Ville.